



10 pistes de réflexion

pour soutenir nos petites entreprises face à la crise

TPE-PME-PMI

DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS À LA PRODUCTION POUR LE MAINTIEN ET LA CRÉATION D'EMPLOI

1 Développer les solidarités à la production

Encourager localement la mise en place de **maillages** d'entreprises.

L'organisation d'entrepreneurs en réseau sur un territoire permettra de développer les solidarités, de sélectionner les bonnes informations et de faciliter un bon usage des aides par les principaux acteurs locaux.

Développer au sein d'un territoire le **parrainage** des TPE et PME par une grande entreprise d'un secteur différent ou complémentaire au sien, et permettre ainsi l'intégration de compétences et profils nouveaux, plus adaptés à la complexité nouvelle des entreprises et de l'environnement des marchés. Par exemple, pour les entreprises innovantes, cela permettrait un accompagnement au développement de l'export (information, formation, sensibilisation au management du multiculturel).

Les surcapacités de production ou d'effectif devront pouvoir être mutualisées en développant le **prêt de main d'œuvre** et en assouplissant les lois existantes.

Dès la prochaine rentrée universitaire, une **coopération** systématique entre le meilleur de **l'Enseignement supérieur** et les tissus économiques devra être mise en place. La réforme des Chambres devra inclure l'obligation d'installer au cœur des tissus économiques ces réseaux intelligents. (voir précédents fascicules de la Fondation Concorde)

ENCOURAGER LA FORMATION PROFESSIONNELLE

2 Créer un site Internet de demande de formation professionnelle

Les demandes pourront ainsi être déposées en ligne et adressées aux entreprises de formation agréées, qui pourront alors répondre à ces appels.

- Cela favorisera l'accès des TPE à **la formation et à l'information**
- Cela permettra aux TPE du secteur de la formation de répondre à la demande et de ne pas être exclues des appels d'offre.

3 Allouer le crédit formation au transfert de savoir-faire

Le financement d'un consultant externe à l'entreprise transmettant un savoir-faire ou une compétence non disponible au sein de l'entreprise - dans le domaine technique, marketing ou financier par exemple- devrait être pris en charge par le crédit formation ; Ceci pour un projet précis, avec une durée limitée et un résultat facilement mesurable (par exemple : mise en place d'une comptabilité analytique, définition d'outils de communication, etc)

ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET LE DÉPÔT DE MARQUE

4 Maintenir les activités dans les territoires

- Réduire le coût du dépôt de brevet par la mise en place d'une assurance brevet, sur le modèle de l'assurance prospection de la COFACE. L'entreprise ne rembourse les fonds avancés qu'à partir du moment où l'action menée est génératrice de chiffre d'affaires.
- Développer le capital-risque en valorisant les actifs immatériels grâce au droit des marques, aux brevets et au droit de la propriété intellectuelle ;

5 RENDRE PLUS EFFICACE ET JUSTE LES SYSTÈMES DE SAUVEGARDE, SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT

- Concentrer les services consulaires sur les TPE/ PME

- Réformer les tribunaux de commerce :

- liquider tous les dossiers contentieux de plus de 10 ans ;
- Indexer une partie de la rémunération des administrateurs sur le nombre de sauvegardes effectuées et non des liquidations ;
- libéraliser la profession de mandataire à l'ensemble des experts-comptables ;
- adjoindre à deux juges commerciaux un juge judiciaire (échevinage).

- Prévenir les difficultés des entreprises, surtout les plus jeunes et les PME-PMI

- Anticipation des difficultés de trésorerie : mise en place d'un système d' « Alerte » non coercitif sous la responsabilité des organismes sociaux et du trésor, ainsi que l'implication des experts comptables et les centres de gestion agréés ;
- Pérennisation et renforcement du rôle de la commission des chefs de services financiers (CCSF) en introduisant le principe d'évaluation du dispositif. (Pour rappel, la CCSF est présente dans chaque département. Présidé par le trésorier payeur, elle accorde des moratoires pour des dettes fiscales et sociales d'une durée de 24 mois.)

POUR UNE MEILLEURE ÉQUITÉ FISCALE PROFESSIONNELLE

6 Supprimer la majoration de 25% de la base d'imposition des revenus des indépendants.

Rétablir l'abattement pour l'adhésion à un CGA en renforçant leur mission de conseil et de prévention des défaillances.

FACILITER LA (RE)CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE DES ENTREPRISES

Les banques ont un rôle à jouer : le groupe bancaire dont l'Etat est en partie actionnaire pourrait être à l'origine de mesures bancaires favorables au TPE et PME ce qui ferait jouer le mécanisme concurrentiel. Ajoutons à cela la mise en œuvre, sous astreinte, de l'engagement des banques d'informer leurs clients sur le dispositif de médiation du crédit mis en place par le Gouvernement.

7 **Créer un produit d'épargne dédié aux TPE et PME ou aux entreprises locales, sécurisé par le Livret A.**

Ce nouveau produit permettrait d'alimenter son livret au-delà des plafonds actuels (15 300 € pour les particuliers et 76 500 € pour les associations). Ces fonds seraient alors alloués exclusivement au financement des TPE/PME. Ce dispositif pourrait être mis en place par voie de décret.

Par ailleurs, la généralisation de la distribution du livret A a été accompagnée d'une modification des règles de centralisation des fonds à la CDC (fixée à 125% des prêts consentis par la CDC). En janvier 2009, ce sont près de 5,1 milliard d'euros qui étaient donc à disposition des réseaux bancaires. Ces fonds devront également être affectés en priorité au financement des TPE/PME.

DES MESURES FORTES À L'ÉTUDE...

8 **Baisser le coût des emprunts :**

Pour les nouveaux emprunts, il s'agit de baisser le coût via la baisse des coûts de garanties avec une réassurance partielle par l'Etat de la SIAGI, permettant ainsi de bonifier le coût pour l'emprunteur ; Pour les emprunts déjà consentis, il s'agit d'allonger des remboursements d'emprunt de 2 ans (au plus) afin de payer des traites plus faibles en 2009 et 2010.

9 **Accélérer le remboursement sur les impôts, cotisations et taxes.** (taxe d'apprentissage, congés payés du BTP, formation professionnelle...)

- Rendre possible la compensation créances/dettes de l'Etat et des organismes sociaux.
- Etendre le principe de négociation préventif aux autres organismes sociaux et développer les possibilités d'échelonnement des cotisations et des taxes (au prix du crédit).

10 **Suppression de la TVA interentreprises ?**

Sans modifier les recettes de l'Etat, la suppression de la TVA interentreprises pourrait permettre aux entreprises de :

- baisser le coût financier des investissements et des approvisionnements (baisse du BFR et de son coût),
- d'augmenter la capacité d'investissement et d'achat,

En outre, pour l'Etat il permettrait de baisser le coût de traitement et de recouvrement (réduction du nombre des entreprises collectrices et donc des entreprises contrôlées, permettant un redéploiement des effectifs du Trésor) et simplifierait le système de déclaration (suppression pour la majorité des entreprises).

En effet, la TVA est payée à chaque étape de la chaîne de création de valeur ajoutée et augmente le besoin de trésorerie des entreprises, que ce soit en matière d'investissement ou d'achats. Ce sont bien ces dépenses qui sont constitutives des crédits de TVA qui sont soit remboursés, soit compensés par les encaissements de TVA sur les biens ou prestations facturés. Bien sûr c'est le consommateur qui supporte au final la TVA dans le système actuel, mais l'entreprise supporte l'avance de trésorerie ce qui a deux conséquences : l'augmentation du besoin de financement pour les investissements et les approvisionnements et l'augmentation du prix de vente qui supporte le coût des frais financiers induits.